

Autogestion au Centre Autonome de Jeunesse (CAJ) Biel/Bienne



Assemblée générale discutant de la transformation, 16.06.2017
© Archives CAJ / photographe inconnu

Depuis sa création à la fin des années 1960, le Centre autonome de jeunesse (CAJ) de Bienne donne en exemple de ce que signifient l'autogestion et la libre participation. Le CAJ est un réseau de projets socio-culturels, avec un statut d'association depuis 1978. Son organe suprême est l'assemblée générale, qui se réunit une fois par semaine pour régler les affaires des divers groupes et les questions relatives aux projets du CAJ. Les réunions sont publiques et se déroulent de manière générale suivant les principes de la démocratie de base et du consensus. Les groupes d'activité (comme l'asile de nuit Sleep-In ou l'école de cirque Zir-cologik) gèrent librement leurs projets, en partie dans leurs propres locaux. Les groupes de travail exécutent les tâches nécessaires à l'exploitation, comme l'organisation des manifestations dans le bâtiment principal du CAJ (l'ancien réservoir à gaz). Accueillant chaque année 70 000 visiteuses et visiteurs venus de toute la Suisse, le « Chessu », respectivement la « Coupole », est devenu le principal centre culturel de la région. Comptant parmi les rares espaces socio-culturels libres, le CAJ de Bienne a près de cinquante ans d'histoire. Il était et reste un lieu où l'on peut décider soi-même et concrétiser des idées sans être entravé par les conventions et les règles sociales, bien qu'il y ait des limites définies à l'interne. Ouvert à toutes celles et tous ceux qui veulent participer aux activités et aux décisions, la composition du collectif change souvent et les projets génèrent des valeurs et des savoirs qui sont constamment mis au profit de tous. Le CAJ a marqué des générations dans la région comme endroit de rencontre alternatif où les artistes et les non-conformistes pouvaient trouver un espace de liberté pour leur épanouissement personnel. Le CAJ est attaché à une tradition caractérisée par l'autogestion, la tolérance envers les subcultures et les groupes marginaux, et l'ouverture à la nouveauté.

Localisation	BE (Biel/Bienne)
Domaines	Pratiques sociales
Version	Octobre 2024
Auteurs	Katrin Rieder, Jörg Weidmann

Lebendige traditionen
traditions vivantes
tradizioni viventi
tradiziuns vivas



La liste des traditions vivantes en Suisse vise à sensibiliser le public aux pratiques culturelles et à leur transmission. Elle se base sur la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La liste est élaborée et actualisée en collaboration avec les services culturels cantonaux.

Un projet de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

La revendication

En 1968 déjà, 200 à 300 personnes, pour la plupart des jeunes, réclamèrent pour la première fois un centre autonome à Bienne. C'était le 6 juillet, à l'occasion de la manifestation de soutien à l'occupation de Globus et au mouvement de jeunes à Zurich. Cette revendication ne contenait pas d'idées précises de nature politique, tactique ou même structurelle, et il n'était pas même possible de parler d'un véritable mouvement. La revendication n'en fut pas moins entendue. Un élu socialiste, Ernst Stauffer, présenta immédiatement une motion visant à empêcher la démolition des deux réservoirs à gaz pour y créer un centre autonome de jeunesse (CAJ). Les réactions furent étonnamment positives, autant de la part du Conseil municipal que dans la presse.

Le mouvement commença à s'organiser avec la création d'un comité d'action provisoire qui engagea une discussion animée sur les revendications à formuler et l'organisation : qu'est-ce que cela veut dire, en fait, l'autonomie ? Peut-il y avoir des délégués et des responsables, par exemple pour les négociations avec la ville ? Une forme associative est-elle imaginable ? Que signifient l'autodétermination et l'autogestion ? Une première étape fut atteinte en septembre 1968 avec le projet d'un manifeste en trente-trois articles, dans lequel le comité d'action provisoire tenta d'exprimer par des mots l'utopie d'un centre autonome. Ses principes essentiels sont toujours valables, comme par exemple : « 1. Le centre autonome est ouvert à tous. 2. Il appartient à ses usagers. 3. Il est géré par l'assemblée générale de ses usagers. »

Les services municipaux s'en tinrent strictement à leur position en exigeant une structure juridiquement acceptable – une association par exemple – avec des interlocuteurs officiels. Ces questions entraînent des dissensions au sein du mouvement. C'est ainsi que se forma un « nouveau comité d'action pour un centre autonome », qui fit savoir qu'il était disposé de répondre aux exigences de la ville, tandis qu'une minorité de sceptiques se retira. Les âpres et longues négociations avec les autorités affaiblirent de plus en plus l'élan initial, et le nombre de participantes et participants actifs se réduisit. En septembre 1969, une « assemblée constitutive » réunit environ 60 personnes, qui élut un comité de 21 membres et décida d'adresser un ultimatum au Conseil municipal. Cela eut pour effet de permettre la signature, peu après, d'un contrat de location pour le terrain. Il fallut également un ultimatum de l'assemblée générale, qui réunit 250 participantes et participants, pour obtenir, en mai 1970, l'autorisation de construire.

Transformation auto-gérée jusqu'à l'inauguration

En automne 1970, une dizaine de personnes – des jeunes pour la plupart – s'attaquèrent à la transformation des réservoirs à gaz en un centre autonome, suivant des principes d'autogestion : plusieurs groupes préparèrent les plans de travail, sur lesquels plus d'une centaine de volontaires s'étaient inscrits au début. Peu à peu, l'effectif de l'équipe à disposition se réduisit à une dizaine de personnes participant occasionnellement aux travaux de construction, et à un noyau de trois à cinq personnes régulièrement présentes sur le chantier.

Les enjeux du projet furent discutés au cours de plusieurs réunions, où les participantes et participants formulèrent des propositions et des revendications. Les questions principales étaient toujours les travaux de transformation et la forme juridique, d'autant plus que le Conseil municipal n'était pas disposé à accorder une pleine autonomie au centre. De son côté, le CAJ était attaché au principe de la démocratie de base et à son exigence d'une autonomie totale.

Une question ne tarda pas à se poser : que, au juste, fera le CAJ une fois les transformations achevées ? Dès le début, plusieurs activistes du centre étaient engagés dans de nombreux autres projets et mouvements politiques et culturels. Ces activités n'étaient pas assimilées directement au CAJ, mais leur étaient étroitement liées (et pas seulement sur le plan des personnes) ; et les actions politiques éveillèrent l'attention de la police fédérale, qui établit une fiche sur le centre autonome. Parallèlement aux travaux de construction eurent lieu un bon nombre de manifestations culturelles. La transformation s'étendit sur plusieurs années, et c'est finalement le 10 mai 1975 que fut inaugurée la « Coupole », ou le « Chessu ».

Lieu d'activités et point de rencontre ouvert

Peu après l'inauguration, deux nouveaux groupes de travail se constituèrent, l'un pour la photographie, l'autre pour l'enfance. En 1972 déjà, le centre avait mis en service son imprimerie, grâce à une subvention de Pro Juventute et de la Direction de l'aide sociale de la ville de Bienne pour l'« imprimerie des jeunes ». Ce fut le prédécesseur de l'imprimerie « Commune Autonome », en activité jusqu'en 2014. Le comité organisait des manifestations culturelles mensuelles qui attiraient chaque fois entre 60 et 100 personnes. Il y eut cependant de vives discussions sur les heures d'ouverture, les prix à appliquer et les compétences en cas de problèmes. Il s'agissait de concilier deux exigences fondamentales : le centre

autonome comme lieu d'activités et comme point de rencontre ouvert sans programme.

La ville demanda, pour le renouvellement du contrat de location, la création d'une association, une définition claire des responsabilités, ainsi que des lignes directrices écrites pour l'exploitation du centre autonome. Mais l'assemblée générale, considérant qu'elle avait pour seule règle son manifeste, en resta à sa position : « Nous sommes un mouvement, pas une association ! »

Des groupes de travail toujours plus nombreux se formèrent à partir de 1977. Certains eurent une longue existence, d'autres furent éphémères : le journal du CAJ, le groupe des manifestations, le folk club, le théâtre de rue, le groupe d'aménagement, le groupe de lecture partagée de textes, le groupe contre le racisme, tandis que le groupe de photo et le groupe pour l'enfance étaient toujours en activité. Mais l'attitude d'une grande partie des visiteuses et visiteurs, intéressés uniquement à consommer, provoqua une frustration croissante chez les activistes engagés, dont l'idée était justement qu'un centre autonome ne pouvait fonctionner que s'il regroupait des personnes actives et engagées.

Structures formelles ou véritable autonomie ?

À l'été 1978, les controverses sur le statut juridique du centre autonome contraignirent à prendre une décision. À cela s'ajoutèrent de nouvelles exigences des autorités quant à l'exploitation, avec l'obligation de se conformer aux règles légales comme l'impôt sur les divertissements, les redevances à la Suisse, l'âge minimal d'admission, etc. En novembre 1978, après de vives discussions, l'assemblée générale parvint enfin à un résultat. La majorité se prononça en faveur de l'adoption des statuts de la nouvelle association. Le CAJ devint ainsi « une association vachement quelconque au sens du droit suisse », décision qui pour la minorité défaite signifia « la fin de tous les rêves ».

Rétribution, exploitation 24h/24, groupes d'activité

L'autogestion exigeait constamment des discussions sur la conduite de l'exploitation : qui ouvre et qui ferme ? Qui remet les locaux en ordre ? Pendant longtemps, un noyau de personnes actives se relayait pour assumer ces responsabilités. Mais ensuite se fit sentir le besoin de prolonger les heures d'ouverture, et pour y faire face, l'assemblée décida en automne 1980 d'engager deux personnes. Après six mois d'essai, l'exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre fut abandonnée, et depuis, il n'y eut plus d'employés.

Le mouvement des années 1980 donna un style et un contenu plus radicaux aux débats internes. Des cercles d'activistes du CAJ – qui cependant n'agissaient pas en son nom – déployèrent beaucoup d'imagination dans des actions destinées à briser les tabous et à exprimer de nouvelles revendications. L'écologie et le féminisme figurèrent parmi les thèmes débattus. De nouveaux groupes de travail se constituèrent, comme par exemple sur les drogues et, plus tard, pour l'assistance juridique. D'autres se consacrèrent au journal du centre autonome et à la journée d'action sur les drogues. Le groupe de travail « Sleep-in » se chargea de revendiquer de nouveaux locaux pour le centre. Les structures continuèrent à se diversifier, et il y eut désormais un groupe de travail indépendant pour l'organisation des manifestations. La « fête des femmes » se heurta à l'opposition de certaines personnes qui y voyaient une infraction à un point essentiel du manifeste, à savoir l'« ouverture à tous », et exigèrent une modification des statuts.

Les discussions de fond sur les structures essentielles se multiplièrent. Une distinction fut faite entre les groupes de travail, chargés de tâches confiées par l'assemblée ou le comité, et les groupes d'activités, qui choisissaient librement leur domaine d'action. Le comité était élu par l'assemblée générale et soumis à une élection ou réélection annuelle ou bisannuelle. Dans les faits cependant, la confirmation formelle par l'assemblée ne fut jamais une condition pour s'investir dans les processus de décision, et tout le monde pouvait participer aux réunions où le comité discutait, organisait et prenait des décisions. En février, le comité fut remplacé par une assemblée des usagères et usagers, qui continuait à former un lieu de rencontre ouvert pour tous les activistes et toutes les personnes intéressées.

Des structures d'autogestion fondées sur la démocratie de base et le principe du consensus

« La question de la légalité, de la forme juridique et, par là aussi celle des responsabilités, traverse comme un fil conducteur toute l'histoire du centre autonome », comme l'écrit Renato Maurer, auteur d'un ouvrage sur l'histoire du CAJ de Bienne (2008, p. 60 s.) d'ailleurs entièrement bilingue allemand-français. Au cours des années, les idées de démocratie de base se concrétisèrent par des expériences faites dans la pratique : « L'assemblée du CAJ est l'incarnation même de la démocratie de base dans la culture sociale et le mode de décision. Les processus essentiels n'ont pour ainsi dire pas changé. Ils sont affichés deux semaines à l'avance dans les locaux du CAJ et dans d'autres endroits apparentés. » C'est ce qui fait la distinction fondamentale entre cette assemblée et

l'assemblée générale d'une association au sens traditionnel. Il n'y a ici ni comité, ni direction formelle de la séance, ni ordre du jour préparé par le comité avec les points à traiter. « Il arrive que quelqu'un se charge de structurer l'assemblée et de veiller à une sorte de déroulement. Les sujets à discuter sont lus à haute voix et le cas échéant complétés ; il y a des propositions, les points sont remis en question, combattus, modifiés et finalement acceptés, ajournés ou rejetés. Par principe, on applique la règle du consensus : le débat dure jusqu'à ce que l'on soit d'accord. » Dans la plupart des cas, la décision se prend par consensus, bien que cela demande beaucoup de temps et de résistance nerveuse, et que, sur des sujets particulièrement délicats comme la création d'une association ou la transformation des locaux, les débats puissent se prolonger en de nombreuses séances étalées sur plusieurs mois. Si malgré de longues négociations, aucun accord ne se dessine, la décision, exceptionnellement, est prise au vote.

L'assemblée hebdomadaire des usagères et usagers, où se discutent les questions actuelles et où sont prises les décisions, est essentielle pour l'organisation. Si certaines et certains ne sont pas d'accord avec l'orientation prise lors d'une assemblée, cinq personnes peuvent en tout temps demander ensemble la convocation d'une assemblée générale. Réunie au moins quatre fois par année, l'assemblée générale est l'organe suprême. C'est là que se discutent les questions fondamentales. C'est elle qui a la compétence d'engager des dépenses d'un montant supérieur à mille francs. Quant à l'association, dont les statuts ont été formulés de la manière la plus ouverte possible, elle n'est que la structure juridique.

La pratique actuelle

Lors de l'assemblée des usagères et usagers du 25 juillet 2017, les personnes intéressées ont débattu la question de l'autogestion du CAJ dans la perspective du dossier pour la « Liste des traditions vivantes ». La démocratie de base est une réalité vécue, sans direction formelle de séance et dans une culture exemplaire de la discussion : environ 20 personnes sont réparties dans toute la salle et participent. Il est rare que quelqu'un coupe la parole à un ou une autre, ou que deux parlent en même temps. On s'écoute et on se réfère les uns aux autres.

Jusqu'à aujourd'hui, la conception de l'autogestion est restée inchangée pour l'essentiel : ne pas avoir de chef, pouvoir s'investir et participer. S'autogérer signifie assumer une responsabilité. L'autogestion est vécue de manière très pragmatique, elle n'est pas une

règle imposée. Les gens proposent des idées, s'engagent pour ce qui les intéresse, et si une idée ne rencontre aucun écho, on l'abandonne. Pour les tâches quotidiennes indispensables, comme l'entretien des locaux ou la gestion des finances, on a trouvé des solutions pragmatiques en confiant des mandats. Et dans d'autres cas, comme pour un projet de livre, créé un groupe de travail.

Un élément essentiel reste l'assemblée hebdomadaire des usagères et usagers, tenue chaque mardi à la Coupole et ouverte à toutes et tous. Un jeune de seize ans qui vient pour la première fois a quasiment le droit de veto, il participe au même titre que les autres et sa voix compte autant que celle de gens qui sont là depuis des années.

L'autonomie totale est impossible. Pendant longtemps, il est vrai que le CAJ a tourné sans subventions, et c'est seulement depuis 1981 qu'il reçoit une aide financière de la ville. Cette aide permet notamment de couvrir une partie des coûts (électricité, eaux usées, entretien) de la Coupole et du second bâtiment, la Villa Fantaisie. C'est grâce à elle que cet espace de liberté peut être maintenu comme tel, et que l'on n'a pas été obligé de commercialiser l'activité culturelle : cela signifie concrètement que les lieux peuvent être utilisés par toutes et tous sans location à payer, mais avec une redevance de 50 % sur les bénéfices. Le CAJ ne vit que grâce aux innombrables heures de travail fournies bénévolement, et les subventions sont considérées comme une reconnaissance de la contribution que le centre apporte à la ville et à la région.

Car l'endroit est un foyer d'attraction sociale, un point de ralliement des noctambules, avec tout le potentiel que cela représente en termes de violence, de consommation de drogues et de trafics. En cas de nécessité, une équipe de sécurité, bien rodée depuis des années, peut intervenir. Comme Bienne n'est pas une grande ville et que beaucoup de gens se connaissent, cette équipe peut avoir l'œil sur certains individus et au besoin les faire sortir, d'autant plus que la pratique courante des boîtes de nuit, qui engagent des videurs, est en contradiction avec le principe du CAJ, où tout le monde est le bienvenu. L'équipe informe régulièrement l'assemblée des usagères et usagers sur les incidents survenus ; les personnes concernées ont la possibilité de venir à une assemblée pour s'y expliquer et présenter leur version des faits. Il y a alors discussion, et une éventuelle sanction est prise en commun : ici, on peut parler de tout.

L'autogestion est pragmatique, on recherche des compromis. De l'avis des activistes, le collectif a tout

à fait les pieds sur terre. Les problèmes sont abordés de manière réaliste, on ne diabolise pas les autorités, et la collaboration fonctionne parfaitement : tous les deux mois a lieu une réunion avec des membres des autorités (en fonction du problème : des représentants de la police cantonale, de l'Inspection de police ou des parties au contrat de prestations), afin de trouver des solutions communes aux problèmes qui se posent.

La motivation à s'engager

Les avis sont unanimes là-dessus : la démocratie de base, l'espace de liberté, l'autogestion et la possibilité de s'investir, tout cela constitue le fondement d'un engagement considérable pour le CAJ. Les motivations varient cependant d'une personne à l'autre :

« Comme jeune, j'ai trouvé ici de la chaleur humaine et de l'affection. Et cela, si on l'a reçu, on a envie de le donner à son tour. »

« Donner et prendre. J'ai assisté à des concerts, puis assez rapidement j'ai donné un coup de main à la technique, ensuite j'ai pu passer les disques, on m'a permis d'organiser des live-acts et des fêtes. C'est un contenant où l'on apporte et peut aussi retirer quelque chose : réaliser ses propres projets, pour le plaisir et parce que l'on y attache de l'importance. »

« Ce n'est pas facile de faire un stage dans le domaine culturel. Ici, on a la possibilité d'organiser des manifestations et d'apprendre beaucoup plus que partout ailleurs. À Bienne et dans les environs, de nombreux artistes et créateurs culturels – ou même la plupart d'entre eux – ont fait ici leurs premières expériences. Alors on donne volontiers, on prend soin du centre. »

« Ce qui me motive à m'engager, pour les travaux de transformation par exemple, c'est le souhait que mes enfants puissent eux aussi faire leurs premiers pas ici. »

« Je veux voir le centre continuer à prospérer, et que dans trente ans, il existe encore semblable à ce qu'il est maintenant, et ne disparaisse pas tout d'un coup. »

« Cet espace de liberté, c'est une place de jeux pour les adultes, surtout dans un monde de plus en plus réglementé et ordonné, et où il y a de moins en moins de possibilités de se livrer à des expériences diverses. »

« La réalité vécue du multiculturalisme, l'ouverture et la cordialité. Chacun est chaleureusement accueilli. Chaque jour, je peux faire de nouvelles connaissances, apprendre à connaître de nouvelles cultures. »

« Où pourrais-tu rencontrer au même endroit, le même soir, trois, cinq, voire sept subcultures ? C'est le signe distinctif de la Coupole : jeunes, vieux, punks, fan de reggae ou de hip-hop, il y a toujours de tout ici. Jamais un milieu ne s'est imposé au détriment des autres. »

« C'est une école de vie. On y acquiert des capacités, mais – et c'est plus important – on y apprend les rapports humains, la culture de la discussion et les processus de recherche de solutions. »

« C'est une famille. La dimension communautaire est au premier plan. Tout le monde traverse une fois ou l'autre un moment de crise dans sa vie, une période d'abattement. Ici, c'est un endroit où l'on rencontre toujours quelqu'un que l'on connaît. C'est un chez-soi qui offre un soutien. »

Perspectives

Les défis auxquels il faut faire face sont en rapport avec l'esprit du temps : on dit les jeunes davantage portés sur la consommation et moins motivés à s'engager à long terme. Cette critique adressée à la société a été celle de plusieurs générations d'exploitants. Il est nécessaire de maintenir soigneusement les piliers fondamentaux, comme l'autogestion et le bénévolat, et d'éviter que la rétribution devienne la règle. Professionnaliser l'exploitation signifierait déléguer, et les décisions ne se prendraient plus autour d'une table, c'est-à-dire aux assemblées hebdomadaires des usagères et usagers.

Le sexisme et la violence sont aussi une problématique du CAJ et ne sont pas tolérés. Une nouvelle équipe de sensibilisation observe la situation lors de chaque événement et offre au besoin de l'aide en collaboration avec l'équipe de sécurité ou intervient directement. Lors de chaque assemblée des usagères et usagers, les incidents survenus au cours du week-end passé sont discutés et traités.

Pandémie : la grande césure

Les années de pandémie de coronavirus représentent à plusieurs égards une césure : d'une part, le centre a dû cesser ses activités ou organiser ses événements en mettant en place des mesures de protection et, d'autre part, presque trois volées de jeunes ont été

« perdues », jeunes qui auraient sinon été susceptibles de s'engager sur le long terme au sein du collectif à l'issue de leur scolarité. Ce manque se comble progressivement.

Rénovation et agrandissement 2022-2023

En 2011 déjà, le Conseil de ville de Bienne a approuvé un crédit de 2,8 millions de francs pour rénover et agrandir la Coupole. L'association s'est chargée du reste du financement, à savoir 1,7 million de francs, à l'aide d'événements solidaires. En janvier 2022, le gros œuvre était terminé et, une fois l'aménagement intérieur achevé, la réouverture a eu lieu le 1^{er} octobre 2023.

L'important projet de transformation réalisé, qui a été l'occasion de rénover et d'agrandir l'annexe, a rendu la coordination plus complexe. Aussi le collectif a-t-il décidé de prendre le temps, après la réouverture, de réfléchir aux structures et aux procédures et de les adapter si besoin. La voie à suivre reste tracée par les valeurs essentielles du CAJ : autogestion, démocratie de base, principe du consensus.

Informations

Renato Maurer, Damian Bugmann: Die Geschichte des AJZ Biel, Band 1: 1968–1981. Biel, 2008

Renato Maurer: Die Geschichte des AJZ Biel, Band 2: 1981–1995 (texte non publié)

Renato Maurer: 40 ans la Coupole – Autonomes Jugendzentrum Biel. Das älteste AJZ der Schweiz feiert 40 Jahre Betrieb und schon bald 50 Jahre Geschichte. In: Bieler Jahrbuch 2015. Biel, 2016. p. 173–177

Yves Niederhäuser: Beat-Soirées und Sit-ins – Popmusik und das AJZ im Biel der 1960er Jahre. In: Bernhard C. Schär et al. (Ed.): Bern 68. Lokalgeschichte eines globalen Aufbruchs – Ereignisse und Erinnerungen. Baden, 2008, p. 57–73

[Centre Autonome de Jeunesse Biel/Bienne](#)

Contact

[Centre Autonome de Jeunesse \(CAJ\) Biel/Bienne](#)
Rue Centrale 79L, 2503 Biel/Bienne

Assemblée des usagères et usagers chaque mardi à 19 h 30

Association Centre Autonome de Jeunesse Biel/Bienne
c/o Courier Vélo GmbH, Case postale 1305, 2501 Biel/Bienne